

# Dynamique de changements sémantiques dans les Constitutions espagnoles

SÉGOLÈNE DEMOL

Universitat Pompeu Fabra, Barcelone  
Université d'Artois, Arras  
segolene.demol@gmail.com

## Doctora en Ciències del Llenguatge

en cotutela entre la Universitat Pompeu Fabra de Barcelona i la Universitat d'Artois, a Arràs (França), amb la tesi *Dinámica del léxico en las constituciones españolas*, sota la codirecció de Mercè Lorente i Carmen Pineira. Especialitzada en lexicometria i en semàntica del lèxic, les línies de recerca en què treballa són el discurs i la terminologia constitucionals i el canvi lèxic. Ha participat en diverses publicacions, com *La transition espagnole, 40 ans après. Quels enjeux, quels acquis, quels engagements?* (París, Éditions L'Harmattan, 2016). Actualment exerceix de professora associada a la Universitat de Barcelona d'Estudis Francesos, professora de francès en el doble Grau de Dret, Govern, Economia i Lleis a ESADE - Universitat Ramon Llull i professora de francès com a llengua estrangera per a empreses.



## Resum

### **La dinàmica dels canvis semàntics a les constitucions espanyoles**

L'objectiu principal d'aquest article és difondre una selecció de resultats obtinguts en el nostre treball de tesi (*Dinámica del léxico en las constituciones españolas*). Concretament, volem relacionar el nostre corpus de les tres constitucions espanyoles amb la terminologia i el canvi més especialment semàntic. L'estudi contrastiu d'una selecció de lèxic se centra en la Constitució liberal de 1812, la Constitució republicana de 1931 i la Constitució actual de 1978. La investigació doctoral es va dividir en dos eixos metodològics principals, introduïts per un primer enfocament contextual: una anàlisi lexicomètrica i una anàlisi semàntica d'una selecció d'unitats lèxiques del corpus. Aquest estudi quantitatiu, qualitatiu i comparatiu combina diferents variables que fan que aquest treball sigui innovador.

PARAULES CLAU: corpus diacrònic; constitucions espanyoles; terminologia constitucional espanyola; evolució del lèxic

## Resum

L'objectif principal de cet article est de diffuser une sélection de résultats obtenus dans notre travail de thèse (*Dinámica del léxico en las constituciones españolas*). Nous souhaitons en particulier mettre en lien notre corpus constitué des trois Constitutions espagnoles avec la terminologie et plus particulièrement le changement sémantique. L'analyse contrastive d'une sélection de lexique se centre sur la Constitution libérale de 1812, la Constitution républicaine de 1931 et la Constitution en vigueur de 1978. La recherche doctorale a été divisée en deux grands axes méthodologiques, introduits par un premier abord contextuel : une analyse lexicométrique et une analyse sémantique d'une sélection d'unités lexicales du corpus. Cette étude quantitative, qualitative et comparative associe plusieurs variables qui rendent ce travail innovateur.

MOTS-CLES : corpus diachronique ; Constitutions espagnoles ; terminologie constitutionnelle espagnole ; évolution du lexique

TERMINÀLIA 22 (2020): 19-28 · DOI: 10.2436/20.2503.01.153

Data de recepció: 28/07/2020. Data d'acceptació: 29/09/2020

ISSN: 2013-6692 (impresa); 2013-6706 (electrònica) · <http://terminalia.iec.cat>

### 1 Introduction

Notre travail de thèse *Dinámica del léxico en las Constituciones españolas*<sup>1</sup> (2020, Universitat Pompeu Fabra, Barcelone et Université d'Artois, Arras) se centre sur trois Constitutions espagnoles, des textes normatifs et juridiques qui ont déjà été analysés sous diverses perspectives : en droit constitutionnel, en droit comparé, en tant que lois fondamentales du pays, en sciences politiques, en science historique, etc. Dans le cadre de notre étude, nous avons opté pour une analyse comparative et diachronique centrée sur les points de vue suivants : la lexicométrie, la structure du discours, les contenus sémantiques, les influences externes, etc. afin d'étudier l'évolution du lexique à travers les Constitutions de 1812, de 1931 et de 1978, trois textes clés de l'histoire de l'Espagne. Cette étude permet aussi d'identifier, outre l'aspect lexical, les points d'évolution dans le développement du pays et de cerner les traits politiques, sociaux et culturels de chaque époque. Rappelons que la Constitution libérale de 1812 s'inscrit dans un contexte nouveau pour le pays, fragilisé par la fin de l'Ancien Régime et l'influence de Napoléon Bonaparte, et elle joue un rôle novateur dans une Espagne encore traditionnelle sous l'aile d'un cercle de monarches. Elle véhicule les libertés nécessaires pour avancer vers une ère constitutionnelle. La Constitution de 1931 apporte la démocratie, renforce les droits fondamentaux et des nouvelles réformes qui libèrent le pays de longues périodes conflictuelles. Et la Constitution de 1978, la dernière en date de ce système constitutionnel et celle en vigueur, a modifié l'image de l'Espagne après des années de guerre civile et de dictature qui ont fragilisé le pays et son image internationale.

Le travail d'analyse que nous avons effectué dans cette étude contrastive, dont la variable principale est le temps, comporte trois phases :

- une première phase plus introductive remet en contexte et permet de cerner les aspects sociopolitiques de chaque époque ;
- la deuxième phase entre dans une dynamique de spécialité, à travers une étude lexicométrique quantitative et qualitative sur une sélection d'unités lexicales du corpus ;
- la troisième phase, dans une autre dimension de spécialité, se centre sur le changement lexical, sur l'évolution des unités lexicales sélectionnées au sein du corpus (sens, variation dénominative, champs lexicaux, etc.).

Dans le cadre de cet article terminologique, nous allons nous centrer sur ce dernier point afin de mettre l'emphase sur l'évolution sémantique d'une sélection de lexique des trois Constitutions espagnoles de notre corpus. Nous allons mettre en relief le côté sémantique et terminologique de l'analyse en appuyant notre travail sur la répartition de champs lexicaux, la varia-

tion dénominative et la consultation des dictionnaires de chaque époque constitutionnelle.

Nous souhaitons mettre l'accent sur la dynamique lexicale qui se reflète dans les champs lexicaux composés et son lien avec l'histoire sociopolitique.

### 2 Dynamique du lexique dans les Constitutions espagnoles

Cette thèse a été menée en cotutelle entre les universités d'Artois à Arras (France) et Pompeu Fabra à Barcelone, afin de mener à bien ce travail comparatif et à double axe lexicométrique et lexico-sémantique. Nous avons ainsi opté pour une division interne de spécialité et, bien évidemment, la première partie qui donne une vision générale du contexte sociohistorique était indispensable. Dans cette première partie, nous résumons l'histoire du constitutionnalisme espagnol qui commence au début du XIX<sup>e</sup> siècle, en 1808. Nous nous centrons plus en détail sur les trois Constitutions que nous avons sélectionnées, sur les grandes figures de chaque époque et nous faisons également une description textuelle de ces œuvres pour en extraire les caractéristiques. Cette description plus textuelle et structurelle nous permet de dégager le « genre constitutionnel », de mettre en exergue les éléments que l'on retrouve dans les Constitutions de notre corpus sur le plan de la composition et de la division interne : le genre constitutionnel est très consolidé pour ce qui est de la forme, car les Constitutions suivent un schéma similaire, le format est également très répétitif et nous détectons peu de variations dans la structure textuelle.

Les parties deux et trois entrent dans cette dynamique d'étude du lexique. L'étude lexicométrique a été réalisée avec le soutien d'outils statistiques afin d'obtenir des données concrètes et spécifiques. Cette méthode permet de mettre l'accent sur les éléments qui restent inchangés et sur le lien entre le lexique constitutionnel et les trois contextes d'énonciation différents.

La troisième partie de la thèse, qui n'est autre que la continuité de la deuxième, est construite sur la formation de champs lexicaux, l'objectif étant d'observer les possibles changements sémantiques et d'approfondir l'analyse centrée sur le sens du lexique pertinent du corpus. Pour cela, nous nous appuyons également sur les définitions des dictionnaires de chaque époque ayant servi à la rédaction de la Constitution afin de voir si les changements sociaux ont eu une influence sur la rédaction des dictionnaires de référence, ou à l'inverse, si les dictionnaires sont le reflet des changements sociaux faisant suite aux textes constitutionnels.

### 3 Dictionnaires de référence

Nous nous sommes d'abord centrés sur la sélection des dictionnaires considérés comme des références pour chacune de nos trois époques constitutionnelles. Les dictionnaires ayant joué un rôle fondamental dans ce travail de thèse, nous avons souhaité nous interroger sur leur utilisation et sur leur rôle lors de la rédaction des diverses Constitutions.

Nous analysons la décomposition des traits sémantiques des unités lexicales et nous envisageons ainsi la variation conceptuelle ou la polysémie des unités. Le Dictionnaire Larousse définit la polysémie comme la « propriété d'un terme qui comporte plusieurs sens ». Nous rappellerons que le mot polysémie vient du grec *polys* « plusieurs » et *seméion* « signification ». Un mot peut donc avoir plusieurs sens, ce que les dictionnaires représentent avec une entrée et plusieurs acceptions.

La base des dictionnaires existants au monde est relativement longue. La référence clé en Espagne est, sans le moindre doute, l'œuvre que nous avons citée plus haut, celle de la Real Academia Española (la RAE). À partir des activités de la RAE surgissent divers travaux lexicographiques : le dictionnaire historique, le Dictionnaire des autorités (*Diccionario de autoridades*) et les différentes versions du dictionnaire normatif, le DRAE. Après avoir épluché ces trois outils, nous optons pour le DRAE, œuvre centrale de la RAE, qui est considéré comme le dictionnaire de référence en premier lieu. Il existe un total de 23 éditions de cette œuvre, la dernière en date étant de 2014. Sa trajectoire commence en 1780 avec une modification et une nouvelle version du Dictionnaire des autorités, en supprimant les citations d'auteurs pour en faciliter l'utilisation, ainsi que le stipule son titre : *Diccionario de la lengua castellana reducido a un tomo para su más fácil uso* (Dictionnaire de la langue castillane réduit à un tome pour un usage plus facile). Ses différentes versions en ont fait un dictionnaire populaire et très consulté au fil du temps, et il est désormais consultable en ligne<sup>2</sup>. La dernière version contient plus de 93 000 lemmes (unités autonomes du lexique d'une langue). Voici les caractéristiques les plus spécifiques du DRAE :

- La version de 1780 est le premier dictionnaire de la série.
- En 1803, la quatrième édition et la première du XIX<sup>e</sup> siècle réunit 59 000 lemmes et modifie les digraphes latinisants *ph*, *rh*, *th*, *ch* en graphies simples *f*, *r*, *t*, *c*, *qu*, que nous connaissons actuellement.
- Les versions de 1869 et de 1884 comprennent des données du langage populaire.

- En 1925, le dictionnaire devient le *Diccionario de la lengua española* (Dictionnaire de la langue espagnole) et englobe les différentes régions hispanophones.
- La version de 2001 rénove la plupart du contenu avec des acceptions d'espagnol d'Amérique.

L'objectif principal d'une nouvelle version est d'intégrer de nouvelles acceptions, de nouveaux articles, d'en supprimer d'autres ou d'apporter des corrections partielles afin de déterminer les nouveaux mots ou nouveaux sens. Une nouvelle édition répond à la demande d'une époque, à l'évolution socio-historique et à l'usage des œuvres académiques publiées entre temps. Les sources documentaires sont donc d'une aide précieuse. On trouve la banque de données de l'espagnol (registre de textes historiques et actuels des pays hispanophones), le fichier historique de l'Académie, œuvres de références et études monographiques sur le lexique et l'Unité interactive (UNIDRAE, propositions et suggestions externes).

Nous nous référons à trois éditions qui ont dû être des éléments clés de consultation au moment de la rédaction :

- pour la Constitution de 1812, le dictionnaire de référence pouvait être la version du DRAE de 1803, la quatrième édition ;
- pour la deuxième Constitution de notre corpus, celle de 1931, la version de référence du dictionnaire pouvait être celle de 1925, édition ayant eu un grand impact puisqu'elle englobe les différentes régions hispanophones du monde (ainsi que les régionalismes d'Espagne) ;
- pour la dernière Constitution, celle de 1978, le dictionnaire de référence est le DRAE de 1970.

Pour pouvoir travailler sur notre corpus avec ces trois versions, nous avons pu consulter l'œuvre en ligne de la RAE, qui réunit plusieurs versions du DRAE en une seule : le *Nuevo Tesoro Lexicográfico de la Lengua Española* (Nouveau trésor lexicographique de la langue espagnole, le NTLLE).

Voici un exemple de ce que nous trouvons sur le NTLLE (pour le terme *Constitución*) :

Dans la partie gauche figurent les versions des dictionnaires disponibles. En cliquant sur l'une d'entre elles, nous obtenons la définition dans la partie droite, un scanner du dictionnaire d'époque (dans notre exemple, la version de 1803).

Les dictionnaires d'époque et donc le NTLLE jouent un rôle fondamental dans notre étude car ils nous permettent de nous référer à la base de consultation pour la rédaction de chaque texte constitutionnel.



- a) le champ lexical des « Structures de l'État » est très marqué, avec 29 formes et des fréquences élevées ;
- b) le champ de la « Monarchie » n'apparaît pas dans cette sélection lexicale des formes de haute fréquence de la Constitution de 1931 ;
- c) le champ des « Lois » est le deuxième champ représenté, avec 16 formes et des fréquences relativement hautes ;
- d) le champ de la « Religion » ne comporte qu'une unique forme.

Pour la dernière Constitution, celle de 1978, la sélection réunit les premières caractéristiques suivantes :

- a) le champ de la « Religion » n'est pas représenté (même s'il apparaît dans le texte constitutionnel, ses formes ont une fréquence inférieure au seuil de 5 que nous avons établi) ;
- b) le champ de l' « Armée » est peu représenté, avec seulement quatre formes ;
- c) en revanche, le champ des « Lois » et celui des « Structures de l'État » sont les deux les plus représentés, avec 24 et 38 formes respectivement.

L'analyse a alors été réalisée par étapes. Nous avons tout d'abord pris en compte les champs lexicaux coexistant dans les trois textes constitutionnels ou dans deux d'entre eux. Nous nous sommes ensuite centrés sur le contenu lexical de chaque champ pour chaque Constitution. Nous avons travaillé avec deux variables afin de comparer le poids de chaque champ lexical : la somme des différentes formes d'un champ et les fréquences de ces formes.

Nous retrouvons les neuf champs lexicaux pour la Constitution de 1812. En revanche, les Constitutions de 1931 et 1978 n'ont que huit champs : pour celle de 1931, le champ de la « Monarchie » n'apparaît pas, absence qui semble logique dans une époque de République ; pour ce qui est de la Constitution de 1978, le champ lexical de la « Religion » n'est pas employé, car effectivement l'époque comporte une réduction du poids de l'Église catholique dans la société espagnole et l'ouverture vers un État aconfessionnel. L'article 18 de la Constitution de 1978 garantit la liberté religieuse et de culte des individus et indique qu'aucune confession n'aura un caractère d'État.

À partir de ces champs lexicaux, nous effectuons une analyse lexicographique à l'aide des dictionnaires de référence présentés précédemment afin d'identifier le sens et les possibles changements pour nos unités lexicales.

## 5 Changements sémantiques d'une sélection de lexique des Constitutions espagnoles

Nous commençons l'analyse en consultant dans le NTLLE des formes classées pour chaque Constitution, dans les neuf champs lexicaux. Dans le cadre de notre travail de thèse, nous comparons les unités de chaque

champ lexical pour chacune des trois Constitutions. Ensuite, nous nous centrons sur le sens avec l'apport des entrées des dictionnaires, en cherchant la partie de la définition qui correspond à l'usage du mot dans notre contexte constitutionnel. Pour terminer, nous recherchons les changements lexicaux figurant dans chaque champ lexical.

### 5.1 Premier champ, les Lois

Nous collectons un total de treize unités lexicales (entre autres *Ley*, *leyes* ; *Constitución*, *artículo*, *reglamento*, *decreto*, etc.), dont cinq se retrouvent dans les trois Constitutions. Nous en déduisons que les dénominations ont résisté au passage du temps. Nous remarquons cependant que le champ lexical est plus présent dans la dernière Constitution. Nous avons choisi de nous centrer sur une forme clé de ce champ, en raison de sa fréquence et son concept de « mise en abyme » : l'unité *Constitución*. C'est une norme basique et fondamentale qui peut également être synonyme de « système de gouvernement de l'État » selon la définition du DRAE ; dans notre corpus, chaque texte constitutionnel donne de l'importance à une caractéristique ou à une autre. En 1812, on parle de la Constitution comme de la loi suprême (article 160), mais également de la « *Constitución política de la Monarquía española* » (Constitution politique de la monarchie espagnole), la norme des normes est alors qualifiée de « politique » et elle est mise en lien avec le gouvernement et l'organisation de l'État. Nous retrouvons le même cas de figure dans les Constitutions de 1931 et 1978. Le substantif *Constitución* comprend cette double entrée de loi fondamentale et de forme de gouvernement de l'État, ce qui en fait un terme polysémique.

De façon générale, le champ lexical des « Lois » réunit des termes qui ont plutôt tendance à se référer à la structure du texte constitutionnel – *artículo*, *capítulo*, *título*, etc. (article, chapitre, titre) – et aux différents dispositifs pour son application – *sanción*, *reglamento*, *disposición*, *aprobación*, etc. (sanction, règlement, disposition, approbation). Ces termes n'ont pas subi de grande modification sur le plan diachronique, il s'agit plutôt d'une définition renforcée pour adapter le contenu au texte constitutionnel qui requiert de plus en plus de précision. Le lexique relatif à la structure du texte constitutionnel demeure stable d'un point de vue chronologique. En revanche, les termes plus concrets concernant les dispositifs d'application sont moins stables et ne suivent pas le même schéma d'apparition.

### 5.2 Deuxième champ, la monarchie

Rappelons qu'il est uniquement présent dans les Constitutions de 1812 et 1978. Il est composé de onze unités lexicales (entre autres : *Rey*, *Corona*, *Regencia*, *Monarquía*, *Hereder*, etc.), dont quatre figurant dans les deux Constitutions. Les unités sont plus nombreuses

dans la Constitution de 1812, ce qui reflète une véritable évolution dénominative et peut-être même un changement de sens. Ce champ lexical perd énormément d'importance d'un point de vue diachronique.

Nous avons choisi de réaliser une étude comparative sur le duo de genre *Rey / Reina* (Roi / Reine). Le terme masculin est présent dans les deux Constitutions, en revanche, le féminin n'apparaît que dans celle de 1812, pour se référer à la *Reina Madre* (Reine Mère) pour prendre en charge la régence en cas de décès du roi. Le rôle de la femme est donc relégué au second plan en tant que femme ou épouse du roi, et il est conditionné à la succession ou à la régence. Le contexte historique nous rappelle qu'à l'époque de la première Constitution, la femme occupe une place secondaire dans la vie sociopolitique. En lien avec le genre, nous retrouvons également d'autres références : *Príncipe* (Prince) mais pas *Princesa* (Princesse), *heredero* (héritier) mais pas *heredera* (héritière). Ces duos de genre n'apparaissent pas non plus dans le dernier texte constitutionnel, et pourtant le roi Philippe VI n'a pas d'héritier mais bien deux héritières, ses filles, si bien qu'une modification du texte constitutionnel s'impose pour s'adapter à la réalité de la succession monarchique pour Leonor, princesse des Asturies et héritière du trône. Le genre ne fait pas d'elle la priorité selon l'article 57 de la Constitution de 1978.

Nous soulignerons également la présence du terme *monarquía* (monarchie) en 1812 mais pas en 1978, alors qu'il s'agit d'une monarchie parlementaire. Cette disparition se produit soi-disant pour adoucir et s'adapter au consensus politique de l'époque, en raison de sa connotation. Il en est de même pour *Reino* (Royaume), trop connoté et polysémique puisqu'il peut se référer à l'État, à la structure ou au territoire.

Nous avons pu démontrer que l'adaptation à un système moderne parlementaire a entraîné une disparition de dénominations au fil du temps et que les figures de la monarchie ont été restreintes. Le lexique s'est adapté pour refléter le contexte du pays : dans la dernière Constitution, le lexique n'est pas si prolifique, les termes de base ont été sélectionnés et le lexique est plus concis et épuré.

Dans le dernier texte constitutionnel de notre corpus, il n'y a plus autant de profusion et de variation du lexique pour ce champ, le lexique est sélectionné et minime puisque le rôle de la monarchie a été réduit. La Constitution de 1978 est amplement plus synthétique et concrète pour ce champ lexical.

### 5.3 Troisième champ, les structures de l'État

Il est composé de trente unités lexicales (entre autres : *Cortes*, *Diputado*, *Estado*, *Gobierno*, *Nación*, etc.) et il s'agit là du champ le plus dense de notre total de neuf champs lexicaux. En analysant les mots en contexte et grâce à la référence des définitions du DRAE, nous

avons pu observer de nombreuses variations lexicales, certains termes ont été conservés pour un usage plus spécifique et d'autres ont changé de dénomination. En particulier, le terme *Cortes* a été modelé selon les besoins de chaque époque constitutionnelle, le terme *provincia* (province) s'est adapté au contexte sociopolitique, le terme *Estado* (État) s'est ancré au fil du temps contrairement à *Nación* (Nation) qui a perdu de l'usage. État et Nation semblaient être deux concepts très différents dans la mentalité de 1812, ils se réfèrent à des idées bien déterminées. En 1931, les sens des deux termes semblent pratiquement se rapprocher en un seul terme, l'État. En 1978, le terme *Nación* disparaît presque entièrement en raison de sa connotation problématique en plein consensus politique, et c'est alors l'État plurinational qui se développe avec les communautés autonomes et la nouveauté des nationalités (article 2).

Ce champ lexical est le plus dense et aussi le moins stable : le lexique relatif à l'organisation est maintenu du point de vue diachronique mais nous observons davantage de fluctuation dans les notions très politiques (*Nación*, *nacional*, *República*, etc.) et nous avançons vers la polysémie.

### 5.4 Quatrième champ, la religion

Ce champ lexical réunit huit unités lexicales : sept dans le premier texte constitutionnel, une dans la Constitution de 1931 et aucune en commun. Nous avons donc rapidement pu constater que les unités lexicales n'ont pas survécu au passage du temps et à l'évolution de la société : la religion a perdu de son influence sur les Constitutions, et ces termes ont disparu du lexique constitutionnel. En revanche, cette disparition n'a pas entraîné l'apparition d'un lexique antonyme qui servirait pour exprimer la laïcité. En prenant l'exemple du terme *religión* (religion), nous observons qu'il est lié en 1812 à la religion catholique (article 12), ce qui réduit considérablement le sens du terme. En 1931, le texte évoque les autres *Órdenes religiosas* (Ordres religieux) et s'ouvre à une avancée : il n'a plus là de religion d'État (article 26), même si l'État reste dans le cercle du christianisme (les Carmélites, les Franciscains, les Jésuites, etc.). L'absence d'unités lexicales en 1978 ne fait pas de ce texte une Constitution laïque, l'État est aconfessionnel mais de base catholique et maintient des accords spécifiques avec le Saint-Siège (article 16). Nous pouvons donc parler d'ouverture et d'élargissement du terme *religión*. En particulier, le lexique de ce champ lexical s'est adapté au contexte historique : plus de religions, moins d'exclusivité et de religion d'État pour s'ouvrir progressivement à la laïcité, même si il n'existe aujourd'hui aucune déclaration manifeste d'État laïque.

### 5.5 Cinquième champ, le monde judiciaire

Ce champ se compose de 21 unités lexicales (parmi lesquelles *tribunal*, *juez*, *justicia*, *libertad*, *pena*, etc.), dont quatre coexistent dans les trois textes constitutionnels. La sélection d'unités nous a révélé de nombreuses variations lexicales : certains termes se sont maintenus au niveau diachronique, comme *justicia*, *Magistrados*, *jurisdicción* (justice, Magistrats, juridiction), d'autres se sont adaptés, comme *Tribunal Supremo* (Tribunal suprême). Le terme *justicia* est plus polysémique sur le plan diachronique.

Nous avons pu en conclure que la Constitution de 1812 est un texte qui réunit de nombreuses lois en une. En revanche, les constitutions suivantes reposent et se renforcent sur d'autres textes de lois, la réglementation externe est plus dense, le code pénal plus actualisé, etc. Les Constitutions de 1931 et 1978 n'entrent pas autant dans le détail que celle de 1812.

### 5.6 Sixième champ, l'Armée

Ce champ lexical compte un total de cinq unités lexicales, dont une qui figure dans les trois Constitutions. Il s'agit du champ le moins dense de notre sélection.

Nous avons choisi de nous centrer sur l'unité *militar* (militaire) : en 1978 elle est employée comme adjectif. En revanche, elle apparaît en 1812 comme substantif pour évoquer les militaires (*los militares*). Il y a ici un changement d'usage sur le plan de la catégorie grammaticale : en 1978, après 40 ans de dictature militaire, l'objectif est d'estomper la figure militaire qui a été trop présente et marquante, le changement de catégorie grammaticale adoucit la connotation du terme et l'adapte à la nouvelle époque démocratique et de consensus. Nous remarquons également que l'ordre de la définition dans les trois versions du DRAE évolue dans ce sens : le terme *militar* est d'abord présenté comme adjectif dans le DRAE de 1803, puis comme substantif et comme verbe. Dans les versions de 1925 et 1970, en revanche, il est présenté comme adjectif, comme verbe et enfin comme substantif. Le substantif *militar* se voit donc réduit dans les dictionnaires, ce qui pourrait indiquer une influence des textes constitutionnels.

Ce champ lexical a subi de nombreux changements sur le plan diachronique : par exemple, le terme *defensa* (défense), très polysémique, est en contraste avec la disparition du terme *seguridad* (sécurité).

### 5.7 Septième champ, les finances et l'argent

Il s'agit là également d'un champ important de notre sélection, qui récolte un total de vingt unités lexicales (parmi lesquelles *cuenta*, *deuda*, *economía*, *negocios*, *Hacienda*, etc.), dont une seule est présente dans les trois Constitutions (*cuenta*).

Ce champ a subi d'importants mouvements sur le plan lexical : termes qui disparaissent (*contribuciones*, *industria*, *dotación*, *inversión*, *deuda*), d'autres qui apparaissent ou changements de dénomination ou de sens. On retrouve également une évolution positive pour le terme *presupuesto* (budget) dans les Constitutions du XX<sup>e</sup> siècle de notre corpus. Peu de termes sont stables sur le plan diachronique, et il y a une véritable adaptation lexicale à l'époque constitutionnelle. L'évolution lexicale va même jusqu'à être le reflet de la vision de l'économie : en 1812 on parle de *caudales* (fonds) et *contribuciones* (les contributions ou impôts), c'est-à-dire de « posséder ou ne pas posséder ». En revanche, l'économie moderne repose aussi sur « ce dont on peut disposer » (somme que l'on ne possède pas mais que l'on emprunte), avec *presupuesto* (budget / devis), *ingresos* (revenus) et également *deuda* (dette). Ces dénominations (qui prennent en compte les investissements, la richesse, les crédits, etc.) sont le reflet sur le plan diachronique du changement idéologique du concept de l'économie.

### 5.8 Huitième champ, les votes

Cet avant-dernier champ se compose de quinze unités lexicales (parmi lesquelles *elección*, *voto*, *votación*, *electores*, etc.), dont deux se retrouvent dans les trois textes constitutionnels. Nous avons pu observer que la plupart des unités ont tendance à disparaître au fil du temps dans notre corpus (*compromisarios*, *escrutadores*, *proporción*, *suplentes*, etc.) : ces termes n'ont pas su se fixer dans le lexique constitutionnel de notre corpus, principalement car il s'agit de termes de référence méthodologique (comment s'organisent les élections). Nous remarquons donc que sur le plan diachronique, nous perdons en précision. Certains termes sont plus récents et n'existaient pas dans la première Constitution, comme *Referéndum* (Référendum), *candidato* (candidat), *sufragio* (suffrage), termes plus actuels et qui ne faisaient pas partie de l'imaginaire collectif à l'époque de la première Constitution, en 1931. Plus nettement en 1978, ils reflètent l'organisation progressive de l'État, voici là des néologismes. Certains termes mettent en valeur la polysémie : *votación* (vote / élection) se maintient dans le corpus, en revanche *voto* (vote / voix) est de plus en plus polysémique. En 1812 il s'agit du « vote reçu », en 1931 du « vote émis » et en 1978 du « vote des citoyens ». Le vote s'est ouvert vers un emploi plus polysémique et plus centré sur le droit, sur l'élément universel. L'apparition d'autres textes de loi centrés en détail sur ces questions (par exemple, la loi électorale) à l'époque moderne explique également cette évolution lexicale et cette forte disparition de termes dans le temps : les plus concrets disparaissent, les plus généraux demeurent ancrés.

## 5.9 Neuvième champ, citoyenneté et droits civils

Ce dernier champ réunit un total de vingt unités lexicales (parmi lesquelles *español*, *persona*, *pueblo*, *ciudadano*, *extranjero*, etc.), dont quatre coïncident dans les trois Constitutions. Les termes très concrets ont tendance à disparaître sur le plan diachronique, comme *población* (village / population), *hembras* (femelles), *varones* (garçons), *residencia* (résidence). Certaines dénominations sont parfois modifiées, par exemple *individuo* (individu) qui fait place à *español* (espagnol) ou *persona* (personne), qui renforcent la dimension humaine. Les deux termes *pueblo* (village / peuple) et *población* sont deux concepts distincts en 1812 : le lieu et le groupe de personnes du lieu. Dans les Constitutions de 1931 et 1978, ces deux concepts sont réunis en un même terme : *pueblo* qui devient plus polysémique pour faire référence aux « pueblos de España » (villages d'Espagne) et au « pueblo español » (peuple espagnol) ou « defensor del pueblo » (défenseur du peuple). Le terme devient plus abstrait pour se référer au collectif et non plus strictement à la ville ou aux personnes. Il peut par ailleurs faire référence aux « nacionalidades » (nationalités) quand il évoque les « pueblos de España ».

## 6 Résultats

Dans notre partie lexicométrique, nous avons indiqué que les trois termes fréquents dans notre corpus constitutionnel, *Cortes*, *Estado* et *Rey*, n'ont pas le même usage dans chaque texte :

- *Cortes* évolue et est spécifique de la Constitution de 1812, ce qui renforce son caractère nouveau à l'époque comme représentation de la Nation ;
- *Estado* apparaît en 1931 et il est spécifique de cette époque. Il est lié à *Nación* (spécifique de 1812), qui a plutôt tendance à disparaître en 1931 et à laisser place à *Estado*. Selon Pineira (2019:28), « la renovación del vocabulario a lo largo del tiempo resulta ser (...) la característica lexicométrica más observada en una serie cronológica, (...) una tendencia a utilizar nuevas formas de vocabulario » ;
- *Rey* est plus stable selon notre étude diachronique et, malgré une absence en 1931, il apparaît en 1812 et ressurgit en 1978.

Les segments répétés nous ont quant à eux fourni des éléments clés sur le vocabulaire constitutionnel et sur l'évolution conceptuelle du pays. Nous sommes par exemple passés de *Cortes* à *Cortes Generales*, puis à *Senado* et *Congreso de los Diputados*.

L'analyse lexicométrique nous a permis d'établir les tendances de contraste qui interagissent avec le contexte sociopolitique de l'époque. Le fait d'avoir une Constitution précédente influence les suivantes, soit pour ne pas employer le même lexique et prendre de la distance par rapport au texte précédent, soit pour

réutiliser certains concepts et les faire évoluer à travers le temps.

L'analyse lexico-sémantique, l'organisation des champs lexicaux, la référence des dictionnaires d'époque, nous ont permis d'établir des tendances claires dans l'évolution diachronique du lexique au sein de notre corpus constitutionnel. Les unités lexicales sont, de façon générale, peu stables dans les Constitutions, les termes spécifiques et centraux de la première Constitution disparaissent (*sanción*, *decreto*, *alcalde*, *ayuntamiento*, *audiencias*, *pena*, *instrucción*, *juicio*, *preso*, *seguridad*, *bienes*, *comercio*, *dotación*, *electores*, *escrutadores*, *suplentes*, *individuo*, *vecinos*, *familia*, etc.). Nous estimons que cette perte est due au fait que les Constitutions modernes se développent par voie législative, a posteriori dans d'autres lois organiques, règlements et normes. Dans le système parlementaire moderne, soutenu par de nombreuses lois, les Constitutions présentent un inventaire lexical plus concis (*legislación*, *tratado*, *municipio*, *Congreso*, *asamblea*, *ministerio*, *defensa*, *economía*, *nacionalidad*, etc.), plus terminologique et abstrait qui génère une augmentation de la polysémie. En ce qui concerne la variation dénominative, nous avons également détecté que certaines unités étaient remplacées par d'autres (par exemple, *población* et *pueblo*, qui cohabitent dans la première Constitution, cheminent vers l'unique emploi de *pueblo*, plus polysémique). Nous avons aussi observé que les marques de genre et de nombre sont significatives pour certaines unités dans les textes constitutionnels.

La variation dénominative n'est donc pas une simple variation formelle mais elle est amplement liée au changement sémantique. Du point de vue de la variation conceptuelle ou sémantique, indépendamment du changement dénominatif ou non, nous avons constaté que toutes les unités lexicales ont évolué selon les caractéristiques suivantes : tendance à l'abstraction, augmentation des traits de définition pour les acceptions les plus terminologiques et augmentation progressive de la polysémie des formes analysées, qui ne se retrouve que partiellement dans les dictionnaires.

## 7 Conclusions

Le travail de recherche de cette thèse la rend innovante grâce à son analyse contrastive des trois Constitutions et le travail en diachronie qui a été réalisé en trois niveaux :

- a) une première analyse sur la structure textuelle ;
- b) une deuxième analyse lexicométrique, qui a permis de disséquer les textes pour observer en contraste le lexique et de nous centrer sur les données quantitatives et qualitatives pour en déduire des relations lexicales pertinentes ;
- c) une troisième analyse lexico-sémantique, qui regroupe le lexique constitutionnel en champs thématiques afin d'observer la variation du trai-

tement de certains sujets au fil du temps et de comparer l'usage des unités lexicales et leurs sens dans notre corpus avec les définitions des différentes éditions du DRAE.

Nous avons souhaité introduire dans notre analyse l'approximation de la terminologie puisque nous considérons que les textes constitutionnels sont des textes juridiques, émis par des experts et que, par conséquent, il y a en eux des unités lexicales pertinentes qui activent une valeur spécialisée. Le lexique de notre corpus oscille entre un lexique commun et un lexique terminologique spécifique de l'administration, la jurisprudence et les sciences politiques. Par ailleurs, le lexique partagé par les locuteurs du langage commun acquiert une certaine valeur spécialisée dans le droit constitutionnel (*pueblo, militares, cámaras*, etc.). Dans la terminologie, en particulier, nous nous sommes centrés sur l'analyse de la variation dénominative, de la variation conceptuelle et de la polysémie.

Les analyses lexico-sémantiques nous permettent de confirmer la tendance du concret à l'abstrait, prin-

cipalement entre la Constitution de 1812 et celles du XX<sup>e</sup> siècle. Nous avons également mis l'accent sur une réduction de la variation dénominative et une augmentation de la polysémie. Pour ce qui est des dictionnaires, les traits de définition augmentent au fil du temps et entraînent un élargissement de la précision sans pour autant réduire la polysémie générée. Nous pensons que cette ambiguïté et l'abstraction sont des tendances recherchées par les rédacteurs des Constitutions et par le discours juridique en général. Enfin, nous estimons que les Constitutions favorisent un débat social, ou du moins entre spécialistes, qui peut se traduire dans les définitions du dictionnaire, ce dernier étant à son tour le reflet des changements sociaux.

Les Constitutions sont donc des textes spécifiques et spécialisés. Les émetteurs sont des spécialistes, principalement des juristes (en 1812, les experts étaient plus divers : économistes, professeurs, ecclésiastiques, etc.), et le lexique est contrôlé, tant sur le plan de la dénomination que du sens. ✿

## Bibliographie

- ALONSO CARBALLE, Jesús. *La Transition en Espagne, 1975-1986*. Neuilly : Atlande, 2012.
- ALONSO CASTRILLO, Álvaro. *La Constitución de 1812 y el inicio del constitucionalismo*. Madrid : Fundación Santa María, 1985.
- ÁLVAREZ JUNCO, José. « Nación o Estado ». *El País* [en ligne] (2015).
- ALZAGA, Óscar. *La Constitución española de 1978*. Madrid : Ediciones del Foro, 1978.
- ARRARAS IRIBARREN, Joaquín. *Historia de la II República Española*. Madrid : Editora Nacional, 1969-1970. 4 vol.
- BONNAFOUS, Simone ; TOURNIER, Maurice. « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique ». *Langages*, n° 117 (1995).
- CABRÉ i CASTELLVÍ, Maria Teresa. *La terminología : Representación y comunicación*. Barcelone : IULA, 2005.
- CASAS GÓMEZ, Miguel ; HUMMEL, Martin. « Limitaciones y nuevos retos de la semántica léxica ». *Rilce. Revista de Filología Hispánica* [Universidad de Navarra], vol. 33, n° 3 (2017).
- DEMOL, Ségolène. « La Constitution de 1978, son avant et son après ». Dans : *La Transition espagnole, 40 ans après. Quels enjeux, quels acquis, quels enseignements ?* Direction d'Henry Hernandez-Bayter, Carmen Pineira-Tresmontant et Denis Vigneron. L'Harmattan, 2016, pp. 127-137.
- DE SAUSSURE, Ferdinand. *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot, 1975.
- ESCUADERO, José Antonio. *Cortes y Constitución de Cádiz: 200 años*. Madrid : Espasa-Calpe, 2011. 3 vol.
- GARCÍA-HERNÁNDEZ, Benjamín. « Semántica léxica: significado primario y significados secundarios ». *Voces* 8-9 [Universidad de Salamanca] (1997).
- GUILHAUMOU, Jacques. « Le corpus en analyse de discours : perspective historique ». *Corpus*, 1 (2002).
- HERRERO DE MIÑÓN, Miguel. *Cádiz a contrapelo : 1812-1978, dos constituciones en entredicho*. Barcelone : Galaxia Gutenberg, 2013.
- LORENTE CASAFONT, Mercè. « Aspectos de la terminología. Terminología: una ciencia interdisciplinar ». *Cultura Académica* (2013), pp. 125-144.
- LORENTE CASAFONT, Mercè. « L'anàlisi del canvi lèxic en el discurs especialitzat ». *Caplletra* [Barcelone] (2019), pp. 163-182.
- MIGUEL ALONSO, Aurora ; RUBIO NÚÑEZ, Rafael. *Fuentes para la historia del constitucionalismo español*. Madrid : Universidad Complutense, 2006.

PÉREZ LLORCA, José Pedro. « Reflexiones de un ponente constitucional ». *Revista de las Cortes Generales*, 103 (2018), pp. 637-653.

PINEIRA-TRESMONTANT, Carmen. *La Constitution espagnole de 1978. Étude linguistique informatisée*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle. Directeur : V. Huynh-Armanet. Université Paris III, mai 1983.

PINEIRA-TRESMONTANT, Carmen. *Creación semántica y estrategia de comunicación en los discursos de Juan Carlos I*. Cáceres: Universidad de Extremadura, 2019.

VILAR, Pierre. *Histoire de l'Espagne. Que sais-je ?*, 1947. Presses Universitaires de France.

#### **Notes**

1. Dynamique du lexique dans les Constitutions espagnoles.

2. Site du DRAE: <https://dle.rae.es>